

Image not found or type unknown



Panne suite achat occasion avec un particulier

Par **kercel**, le **16/02/2008** à **16:17**

Je viens d'acquérir une remorque d'occasion avec un particulier et en la transportant de chez lui à mon domicile, je suis resté en panne au bord de la 4 voies : un roulement de la remorque ayant lâché. Quelle assurance peut prendre en charge les frais de dépannage et de remorquage : la mienne ou celle du vendeur ?
Merçi. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **16/02/2008** à **19:57**

bonsoir, normalement c'est à votre assurance de prendre en charge les frais de rapatriement de la remorque à condition que la remorque fasse moins de 750 kilogrammes, si plus de 750 kilos la remorque doit être assurée à part, relisez votre contrat d'assurance, cordialement